

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

FIMECO
1 RUE VOLTAIRE
BP 236
55005 BAR LE DUC CEDEX

V/REF : DT/CH/MB
N/REF : 70 B 4 / 2007-A-393

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 11/05/2007,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC en date du 11/05/2007
- Désignation d'un Commissaire aux apports et à la fusion

Concernant la société

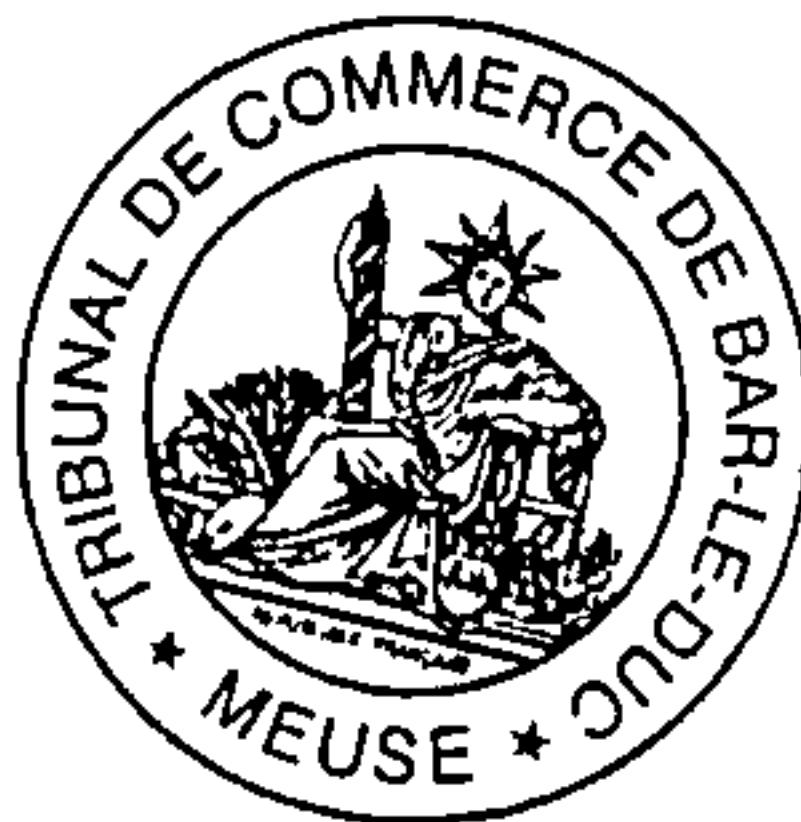
JEAN GIGOT ET CIE
Société par actions simplifiée
Lieudit "la Varenne"
55000 Val-D'Ornain

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-393 le 11/05/2007

R.C.S. BAR LE DUC 775 616 469 (70 B 4)

Fait à BAR LE DUC le 11/05/2007,

Le Greffier



ORDONNANCE

Nous, François LOMBARD

Président du Tribunal de Commerce de BAR LE DUC

Assisté de Maître François HOCQUET
Greffier

Vu la requête qui précède,

et en application des articles L.236-10 et L. 236-23 du code de commerce et conformément aux articles L.223-9 et L.223-33 du code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967

DESIGNONS Monsieur Jean-Pierre COUREAU, 6, Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON, Expert Comptable et Commissaire aux **COMPTES DE Sociétés**, inscrit auprès de la Cour d'Appel de DIJON,

en qualité de COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA FUSION, en vue de l'apport de l'actif et du passif par la Société « 4 G » à la Société « JEAN GIGOT ET CIE », lors de la fusion absorption de la Société « 4 G », dont le siège social est au VAL D'ORNAIN (55000), Lieudit « La Varenne » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 403 371 172 par la Société « JEAN GIGOT ET CIE », dont le siège social est au VAL D'ORNAIN (55000), Lieudit « La Varenne » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 775 616 469

ORDONNONS l'exécution de la présente ordonnance sur minute.

A BAR LE DUC

le *11 mai 2007*

LE PRESIDENT

FL



LE GREFFIER

[Signature]

Requête à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BAR LE DUC

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Noël LORANG
Demeurant 43, Rue Haute 55800 LAIMONT

Agissant en qualité de Président de la Société « JEAN GIGOT et CIE », Société par actions simplifiée au capital de 229.500 €, dont le siège social est au VAL D'ORNAIN (55000), Lieudit « La Varenne » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 775 616 469

Et

Monsieur Juan LOZANO
Demeurant Lieudit « La Varenne » 55000 VAL D'ORNAIN

Agissant en qualité de Président de la Société « 4 G », Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est au VAL D'ORNAIN (55000), Lieudit « La Varenne » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 403 371 172

Ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer :

Monsieur Jean-Pierre COUREAU
Demeurant à DIJON (21000), 6, Boulevard G. CLEMENCEAU
Inscrit près la Cour d'Appel de DIJON

En qualité de commissaire à la fusion :

- conformément aux articles L. 236-10 et L. 236-23 du Code de commerce, d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société « JEAN GIGOT ET CIE », société absorbante, et la société « 4 G » société absorbée;**
- et, conformément aux articles susvisés et aux articles L. 223-9 et L. 223-33 du Code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société « JEAN GIGOT ET CIE », société absorbante, par la société « 4 G », société absorbée.**

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête. Etant rappelé ici que

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la Société JEAN GIGOT ET CIE, absorbante, et de la Société 4 G, absorbée, sont :

Commissaire aux Comptes titulaire pour de la Société JEAN GIGOT ET CIE

- Monsieur Philippe ANTZENBERGER
359, Boulevard des Technologies 54710 LUDRES

Commissaire aux Comptes suppléant pour la Société JEAN GIGOT ET CIE

- Monsieur Daniel WINIGER
359, Boulevard des Technologies 54710 LUDRES

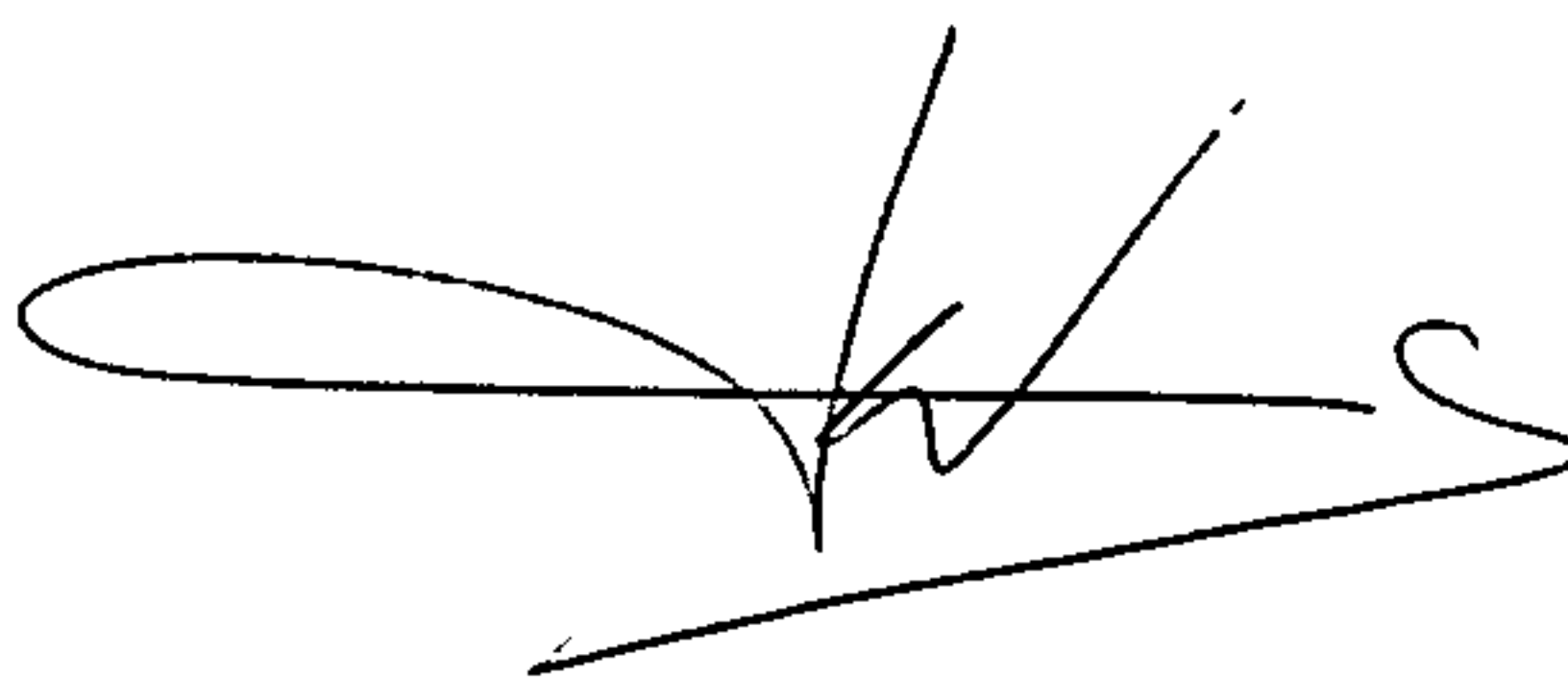
Commissaire aux Comptes titulaire pour de la Société 4 G

- Monsieur Philippe ANTZENBERGER
359, Boulevard des Technologies 54710 LUDRES

Commissaire aux Comptes suppléant pour la Société 4 G

- La Société SOGEC
359, Boulevard des Technologies 54710 LUDRES

Présentée à BAR LE DUC
Le 30 avril 2007.



Note annexe à la requête présentée en vue de la désignation d'un ou plusieurs Commissaires à la fusion des Sociétés 4 G et JEAN GIGOT ET CIE

I - Indications sommaires sur la nature des apports envisagés et les activités des Sociétés parties à l'opération

Activités

- Société JEAN GIGOT ET CIE, absorbante :

L'exploitation de tout établissement commercial et d'entreprise :

- De charpente en bois et métallique, couverture de bâtiments, zinguerie, plomberie, installations sanitaires et de chauffage central en tous genres et techniques modernes, tuyauterie de toutes sortes, serrurerie ;
- Miroiterie – menuiserie aluminium et agencement magasin ;
- Déflocage d'amiante ;
- L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation en France et à l'Etranger de tous ateliers rentrant dans le cadre de l'activité ci-dessus, ou de toute autre activité connexe. La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques entrant dans l'objet de la société.

- Société 4 G, absorbée :

La prise de toute participation en France ou à l'étranger, dans toutes sociétés constituées ou à constituer cotées ou non, sous quelque forme que ce soit par voie d'acquisition de parts sociales ou d'actions, d'échanges de titres, ayant une quelconque activité commerciale, industrielle, de prestations, financière, mobilière ou immobilière,

La gestion de portefeuille ainsi constitué (achat, vente, échange ...),

La fourniture de toutes prestations informatiques, administratives, commerciales et techniques, dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la gestion de trésorerie,

La coordination sécurité et la protection de santé.

Nature des apports

Il est projeté d'apporter l'ensemble des éléments d'actif appartenant à la Société 4 G, lesdits éléments comprenant notamment :

- . 8.484 actions de la société JEAN GIGOT ET CIE,
- . L'actif circulant.

II - Valeur approximative des actifs apportés

- L'actif apporté par la Société 4 G est estimé à ce jour à 557 289,14 euros
- Le passif pris en charge est estimé à 13 691,37 euros

III - Importance des Sociétés en cause (selon les comptes arrêtés au 31/12/06)

Société JEAN GIGOT ET CIE absorbante

- . Chiffre d'affaires H.T. : 7.109.850 euros
- . Capital social : 229.500 euros
- . Capitaux propres : 649.616 euros
- . Total du bilan : 3.215.203 euros
- . Total des effectifs : 89

Société 4 G absorbée

- . Chiffre d'affaires H.T. : 0 euro
- . Capital social : 150.000 euros
- . Capitaux propres : 543.598 euros
- . Total du bilan : 557.289 euros
- . Total des effectifs : 0

IV - Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de chacune des Sociétés concernées et éventuellement des Sociétés appartenant au même Groupe ou ayant des actionnaires communs importants

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants des Sociétés JEAN GIGOT ET CIE et 4G sont mentionnés dans la requête.

V - Type d'opération envisagée

- Restructuration interne.

VI - Evaluation des apports en nature

L'actif apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables au 31/12/06.

Fait à VAL D'ORNAIN,
Le 30 avril 2007.

ORDONNANCE

Nous,

Président du Tribunal de Commerce de BAR LE DUC

Assisté de Maître
Greffier

Vu la requête qui précède,

et en application des articles L.236-10 et L. 236-23 du code de commerce et conformément aux articles L.223-9 et L.223-33 du code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967

DESIGNONS Monsieur Jean-Pierre COUREAU, 6, Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON, **Expert Comptable et Commissaire aux COMPTES DE Sociétés, inscrit auprès de la Cour d'Appel de DIJON,**

en qualité de COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA FUSION, en vue de l'apport de l'actif et du passif par la Société « 4 G » à la Société « JEAN GIGOT ET CIE », lors de la fusion absorption de la Société « 4 G », dont le siège social est au VAL D'ORNAIN (55000), Lieudit « La Varenne » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 403 371 172 par la Société « JEAN GIGOT ET CIE », dont le siège social est au VAL D'ORNAIN (55000), Lieudit « La Varenne » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 775 616 469

ORDONNONS l'exécution de la présente ordonnance sur minute.

A BAR LE DUC
le

LE PRESIDENT

LE GREFFIER